



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médaille de la famille

Question écrite n° 110676

Texte de la question

M. Robert Lamy souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le devenir de la médaille de la famille. En effet, un arrêté ministériel du mois d'août supprime la commission départementale d'attribution de la médaille dans laquelle des associations familiales, dont les UDAF (unions départementales des associations familiales) siègent depuis de nombreuses années. Même si la distinction en elle-même subsiste, ces associations ne savent pas comment les préfetures instruiront les dossiers ni sur quelles bases. Cette situation de blocage peut pénaliser durement la promotion 2007, si elle voit le jour. C'est pourquoi il le remercie de lui faire connaître ses intentions afin de pérenniser la seule reconnaissance accordée aux parents, et qui joue un rôle essentiel d'encouragement et fait la promotion de la famille.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110676

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12105